



Affaire suivie par :
Myriam ROBERT
Pôle collectivités – Aménagement du territoire
Tél. : 05.17.20.33.99
Courriel : myriam.robert@charente.gouv.fr

**Compte-rendu
réunion du 15 mai 2023**

Objet : Commission de suivi de site (CSS) – Site Oreco sur la commune de Merpins

Participants :

- Mme Juliette BRUNEAU, sous-préfète de Confolens
- Mme Lucy LLINARES, secrétaire générale de la sous-préfecture de Cognac
- M. Jean-François MORAS, chef de l'unité bidépartementale de la Charente et de la Vienne (Ubd 16-86) de la DREAL, représentant Mme la directrice régionale de la DREAL
- M. Renaud WITTEBROODT, Chef STGC-DDT16, représentant M. le directeur de la DDT
- M. Loïc STEPHANT, responsable de la cellule risques technologiques chais et distilleries, ud-16-86 de la DREAL
- M. Didier CALLAU, maire de Merpins,
- M. Pierre-Yves BRIAND, conseiller départemental, représentant M. le président du conseil départemental de la Charente
- M. Matthieu BROINE, directeur des opérations de la Société Oreco,
- Mme Stéphanie RIBEREAU, responsable sécurité-environnement de la Société Oreco
- Mme Isabelle LEAUTE, représentante du comité social et économique (Société ORECO),
- M. David BARDIN, SDIS 16, commandant de la compagnie de Cognac
- Mme Myriam ROBERT, sous-préfecture de Cognac

Excusés :

- M. le chef du service interministériel de Défense et de protection civile (SIDPC) ou son représentant
- M. Aurélien MARCADIER, représentant du comité social et économique de la Sté Oréco

Absents :

- M. le président de la CA Grand-Cognac ou son représentant
- M. le président du conseil régional Nouvelle-Aquitaine ou son représentant
- M. le président de l'association Charente Nature ou son représentant
- M. le président de l'association UFC Que Choisir ou son représentant

La commission de suivi de site des installations de la société ORECO qui exploite une unité de vieillissement d'eaux de vie de cognac sur la commune de Merpins, s'est réunie le lundi 15 mai 2023 à 14h30 à la salle des fêtes de Merpins.

Le bilan 2022 et les projets de la société ORECO ainsi que le bilan de l'inspection des installations classées sont à l'ordre du jour.

Mme la sous-préfète de Confolens qui assure l'intérim de M. le sous-préfet de Cognac préside la séance et donne la parole aux représentants de la société ORECO après que chaque participant se soit présenté.

1 - présentation du bilan 2022 et des perspectives de la société ORECO :

M. Broine et Mme Ribéreau présentent un diaporama qui est joint au présent compte-rendu.

Principaux points présentés :

a) synthèse revue de direction SGS :

- chiffres clés de l'entreprise,
- présentation de la politique de prévention des accidents majeurs,
- suites données aux mises en demeure faites par l'inspection des installations classées,
- fréquentation des entreprises extérieures et transporteurs sur le site,
- vidéosurveillance,
- détection incendie et suivi des non-conformités,
- audits terrain réalisés depuis juillet 2022, suivi des transports de matières dangereuses (TMD),
- suivi du plan de prévention et des permis feu,
- exercice POI réalisé le 16 décembre 2022 et retour d'expérience. Cela a permis à ORECO de prendre conscience que prévenir les administrations et les autres acteurs prenait du temps et qu'il fallait améliorer la communication. Des formations de sensibilisation au feu seront mises en place.

b) projets :

- extinction automatique sur les anciens chais. Il s'agit de mettre en place des moyens hybrides d'extinction automatique sur les chais construits entre 1975 et 2008 afin de garantir la sécurité du site et pour des questions d'assurances. Ce chantier qui a débuté en novembre 2022 s'achèvera vers 2027 à 2029.
- réception de l'installation sprinkler des chais construits depuis 2011 par le CNPP,
- extension du site et de ses capacités de stockage : par arrêté complémentaire du 13 septembre 2022, la sté ORECO a été autorisée à exploiter 16 chais (C1 à C16) chemin de Lonzac sur la commune de Chateaubernard constituant une extension du site actuel de Merpins ; la quantité d'alcool susceptible d'être présente sur le site (QSP) est portée à 238 113 tonnes. Un permis de construire a été délivré en

octobre 2022 pour la construction de 3 chais, la société prévoit par la suite de construire un chai par an.

- capacités en eau et nouveaux moyens de lutte contre l'incendie, nouvelle réserve sprinkler à venir sur Chateaubernard,
- suivi des mesures écologiques, mesures d'évitement de réduction et de compensation, dérogations sur les espèces protégées,
- la société prévoit de déposer un dossier fin 2023 de porter à connaissance des mise à jour et des modifications à venir sur le site. La société ORECO souhaiterait une approche conseil de la DREAL.

2- Présentation DREAL :

Le diaporama présenté par M. MORAS joint au compte-rendu comporte :

- a) un rappel de la situation administrative du site.
- b) une présentation du bilan de l'inspection 2022, détaillant l'ordre du jour de la visite d'inspection et les exigences réglementaires contrôlées en distinguant celles pour lesquelles des écarts ont été mis en évidence.

Les écarts les plus sensibles ont fait l'objet d'une mise en demeure dont les échéances sont échues. Il appartient à Oreco de justifier des corrections apportées, sans différer cette transmission au dépôt du dossier de porter à connaissances des modifications futures.

c) perspective 2023/2024 :

- inspection approfondie et suivi suite inspection 2022,
- suivi des actions post-Lubrizonol,
- porter à connaissance Risques/élaboration PPI. Les effets thermiques sortant du futur site nécessiteraient la mise en place d'un PPI comme le signale la DDT, à surveiller dans le temps.

M. BARDIN indique que le SDIS n'est pas intervenu sur le site, que le contact est bien établi avec la société ORECO et qu'ils peuvent conseiller sur les réserves incendie à réaliser.

Mme la sous-préfète remercie la société ORECO pour les efforts faits sur la mise en conformité, la DREAL et le maire de Merpins pour son accueil.

La sous-préfète



Juliette BRUNEAU

